

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.201**

**Tarifs 2026: contrôle du raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 51

Nombre de pouvoirs: 21

Nombre d'excusés: 3

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHEIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.201**

Rapporteur : Monsieur LAURENT

**TARIFS 2026: CONTROLE DU RACCORDEMENT DES IMMEUBLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : Néant

Enjeux : []

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès aux services d'assainissement

Par délibération n°2023.03.065 du 16 mars 2023, les contrôles de conformité en cas de cession immobilière, de nouveau raccordement ou de modification du raccordement existant sont rendus obligatoires.

Par délibération n°2023.12.218 du 13 décembre 2023, le principe d'une facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, a été adopté dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême attestant de la conformité ou de la non-conformité, est délivré au demandeur.

Le montant de cette prestation a été fixé à **99 € HT (108,90 € TTC)** pour chaque logement ou local contrôlé.

Compte tenu de l'inflation prévisionnelle 2026 de l'ordre de 1,3% et de la hausse des charges de personnels de 3% (notamment dues à l'augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales - CNRACL), et conformément à la prospective du budget annexe et la nécessité de restaurer une épargne nette permettant un taux de renouvellement des réseaux satisfaisant, une majoration des tarifs 2025 est proposée à hauteur de 5 % pour les tarifs 2026.

**A compter de l'année 2026,**

**Je vous propose :**

**DE RECONDUIRE** la facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême est délivré au demandeur ;

**D'APPROUVER** l'augmentation de 5% des tarifs 2025:

Contrôle de conformité	Tarif 2025		Tarif 2026 Augmentation de 5%	
	€ HT	€ TTC (TVA 10%)	€ HT	€ TTC (TVA 10%)
Montant par logement ou local contrôlé	99,00	108,90	103,95	<b>114,35</b>

**DE MAINTENIR** la redevance spécifique, pour les déplacements sans intervention d'un agent sans possibilités de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, suivante :

Contrôle de conformité	Tarif 2026	
	€ HT	€ TTC
Déplacement infructueux	45,50	50,05

Pour : 72  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**